

## **Aide aux projets d'organismes pour des activités en faveur des personnes en situation de handicap**

Mise à jour : Il y a 4 ans

### **Nature et objectif de l'aide**

Aide au fonctionnement des activités en faveur des personnes en situation de handicap

### **Bénéficiaires**

Organismes (associations à but non lucratif, communes et groupements de communes) œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap

### **Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)**

Intérêt des projets et plus particulièrement les projets en lien avec le schéma départemental de l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

### **Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement**

Participation variable en fonction du projet et des co-financements envisagés.

Subventions individualisés par la Commission Permanente du Conseil Général au vu de l'intérêt des activités proposées

### **Pièces à fournir au dépôt du dossier**

- les statuts régulièrement déclarés de l'association, ou les modifications déclarées si les statuts ont déjà été transmis ainsi que le récépissé de déclaration en préfecture correspondant
- la liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau, si elle n'a pas été déjà transmise ou a subi des modifications
- le projet précis faisant l'objet de la demande en indiquant s'il s'agit de l'activité principale de l'organisme ou d'une activité nouvelle
- le budget prévisionnel relatif au projet faisant l'objet de la demande de subvention indiquant les cofinancements envisagés ainsi que le montant de la subvention annuelle demandée
- le dernier rapport d'activité approuvé
- le bilan financier du dernier exercice clos approuvé
- le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui y sont assujetties
- une attestation sur l'honneur du représentant légal certifiant que l'association est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des paiements correspondants
- une attestation sur l'honneur du représentant légal certifiant que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques supérieur à 200 000€ sur les trois derniers exercices, si l'association exerce une activité économique d'intérêt général
- le numéro SIRET
- un relevé d'identité bancaire au nom et adresse du siège social de l'organisme au format BIC/IBAN

### **Direction de référence**

# Aide aux projets d'organismes pour des activités en faveur des personnes en situation de handicap

Mise à jour : Il y a 4 ans

Direction de l'Autonomie

## **Date limite de dépôt de la demande**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août de l'année en cours